
**Revue de Presse « 5 000 actes d’huissiers
gratuits »**

**Association Femmes Huissiers de Justice de
France**

Contact Presse :

Isabelle Kandel

06 09 82 58 42

media@agmpresse.com

Monde du droit : **point de vue d'avocat.e.s**

Dans un milieu professionnel ultra féminisé, le plafond de verre est poussé à son paroxysme.

Chronique Il faudrait tendre vers une véritable mixité en incitant les hommes à retourner vers les métiers du droit et les jeunes femmes à gravir les échelons.

Les femmes juristes sont partout. Elles sont garde des Sceaux, à la tête du FMI, du barreau de Paris, du Conseil national des barreaux, de la cour d'appel de Paris, de l'Autorité de la concurrence, secrétaire générale d'Air France ou d'Accor, professeur des universités, « managing partner » de cabinets d'affaires, entrepreneuse individuelle... Ces femmes rendent hommage à celles qui leur ont ouvert la voie et montré l'exemple par leur force et leur ténacité. Simone Veil, bien sûr, mais aussi Simone Rozès, première – mais toujours seule – femme présidente de la Cour de cassation en 1984, Jeanne Chauvin, première femme à avoir prêté serment en 1900 – alors que les femmes ne disposaient pas du droit de voter –, et tant d'autres.

Le monde du droit plaît aux femmes : 55 % des avocats sont des femmes, 65,5 % des magistrats, 45 % des notaires, 35 % des huissiers et plus de 67 % des juristes d'entreprise le sont également. Ces données sont en constante hausse, les hommes ne représentant qu'un tiers des inscrits en faculté de droit et n'occupant qu'à hauteur de 20 % les bancs de l'Ecole nationale de la magistrature.

Mais la seule donnée statistique ne suffit pas à saisir la véritable incidence actuelle et à venir de cette féminisation des métiers du droit. Pour ce qui est du présent, les femmes et les hommes ne plébiscitent toujours pas les mêmes spécialités, n'occupent pas (encore) indifféremment les mêmes postes et ne perçoivent pas toujours la même rémunération. Ainsi, dans les hautes sphères de la magistrature, les femmes se raréfient soudainement,

Page 2/2

il en est de même parmi les associées des cabinets d'affaires, et les juristes d'entreprise exerçant à des postes de direction. Dans un milieu professionnel ultraféminisé, le plafond de verre est donc poussé à son paroxysme. Il existe même quelques rares cabinets parisiens dits « d'affaires » sans femmes associés. C'est regrettable, quand on sait que les dirigeantes sont des atouts de prospérité pour les entreprises.

Les réseaux de femmes se multiplient

Face à ce constat, on observe une recrudescence des réseaux féminins dans le monde du droit, que ce soit dans les institutions, les entreprises ou les cabinets. Certains cabinets mettent en place des programmes de carrière destinés aux femmes. D'autres travaillent avec certaines associations comme Femmes AAA +, qui s'est donné pour mission de promouvoir les femmes avocats et/ou juristes comme administrateurs dans les conseils d'administration. Des réseaux similaires sont créés par les juristes, les magistrates ou les huissiers comme en témoignent, par exemple, les dîners de femmes de l'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) ou encore **la création de l'Association femmes huissiers de justice.**

L'avenir assez proche sera celui d'une supériorité numérique absolue des femmes exerçant le droit, faute de combattants du sexe opposé puisque les jeunes hommes désertent la faculté de droit. Cette situation va aboutir à une majorité féminine par défaut, sans avoir résolu les problèmes qui ont conduit à l'absence d'homogénéité actuelle.

La parité est essentielle et c'est précisément ce qu'attendent ceux qui consomment le droit : une diversité dans la réflexion, la stratégie, la combinaison des avis, des sensibilités et des approches, qu'elles soient féminines et masculines. C'est vers cette véritable mixité qu'il faudrait tendre en incitant les hommes à retourner vers les métiers du droit et les jeunes femmes à gravir les échelons.

VIOLENCE

Des actes d'huissiers gratuits pour les femmes victimes de violences conjugales

Retranscription de SMS menaçants, constatation de violences physiques, recouvrement de pensions alimentaires, constat de non-présentation d'enfants... Parce que peu de femmes osent faire constater les actes de violences subis, l'Association des femmes huissiers de justice de France a décidé d'offrir 5 000 prestations gratuites par an. Objectif : favoriser le recueil des preuves, qui pourront ensuite servir lors d'un procès en justice. [Cette initiative, notamment relayée par Midi Libre](#), vise à rendre la justice plus accessible à des victimes souvent en situation de dépendance financière et affective. «*Ces femmes n'osent pas venir, ont du mal à passer la porte d'un officier ministériel*», explique la fondatrice de l'association, maîtresse Astrid Desagneaux, [à la radio associative Vivre FM](#). [Selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes](#), seules 19 % des femmes victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire déposent plainte.

Pour que les victimes n'aient pas à se déplacer ou à téléphoner, une adresse mail a été lancée : afhj.fnsf@scp-desagneaux.com. Les demandes sont ensuite réparties entre les huissiers de l'association, en fonction du domicile des victimes. L'association a signé un partenariat avec la Fédération nationale Solidarité femmes, qui gère le numéro d'aide aux femmes, le 39 19. L'opération est aussi soutenue par le ministère de la Justice.

« En quête de sens » : pourquoi les violences conjugales ne diminuent pas ?



« Chaque année, une femme sur dix entre 20 et 59 ans est victime de la violence de son partenaire. La violence conjugale, depuis des millénaires, est présente sur tous les continents de la planète. C'est une violence ordinaire qui touche des hommes et des femmes ordinaires, elle n'est pas l'apanage d'un groupe social, économique ou culturel. » 123 femmes meurent chaque année soit 1 femme tous les 3 jours. 225 000 femmes entre 18 et 75 ans affirment avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles et ce dans tous les milieux sociaux. Malgré les différentes campagnes de prévention, le chiffre ne semble malheureusement pas diminué et c'est encore à la femme de devoir fuir le domicile conjugal. Alors que faire, comment venir en aide à ses femmes de façon encore plus efficace et en leur pleine faveur ? Réponses au micro de Sophie Nouaille avec :

- Astrid Desagneaux : Présidente de l'Association des femmes huissiers de justice <https://www.astrid-desagneaux.com>
- Françoise Toutain: Directrice du [Centre Flora Tristan](#) (établissement unique de l'association SOS Femmes Alternative) : le centre écoute, accueille, héberge, accompagne et oriente des femmes victimes de violences conjugales.

■ RÉGION - SOCIÉTÉ

« Les femmes huissiers soutiennent d'autres femmes »

Justice. Leur association offre 5 000 actes aux victimes de violences conjugales.

Maître Astrid Desagneaux a fondé et préside l'association des femmes huissiers de justice de France. Elle lance en octobre cette première action forte.

Qu'est-ce qui vous a donné l'idée ?

Plusieurs de mes amies étaient en procédure de divorce. Et même en sachant que j'étais huissier, n'osaient pas faire la démarche de faire constater les violences. Je me suis rendu compte qu'il était difficile d'oser franchir la barrière. Et qu'il y avait moyen d'aider ces femmes.

J'ai rencontré M^{me} Françoise Brié, qui dirige Solidarité femmes, l'une des plus grosses fédérations qui s'occupe des violences faites aux femmes. Je lui ai soumis mon idée. On a signé une convention de partenariat au printemps. J'ai écrit à l'Élysée, au ministère de la justice, à M^{me} Schiappa et j'ai été reçue. La mise en route est toute récente !

Comment les femmes qui veulent faire appel à vous doivent-elles procéder ?

Nous avons créé une adresse mail à laquelle elles ont désormais accès. C'est moi qui centralise, puis qui répartit entre



■ Me Astrid Desagneaux, présidente de l'association. D.R.

les huissiers de l'association en fonction du domicile. On a pensé que cela serait plus facile et moins violent pour les victimes de s'exprimer par écrit au départ. Puis elles iront vers un concuteur confier leur vie. Il sera certainement plus abordable d'aller voir une femme.

Peut-être n'auront-elles pas l'initiative personnelle de le faire. J'en ai déjà eu deux qui m'ont contactée, dans le cadre d'une procédure contre leurs concubins violents et ce sont les avocates, qui le leur ont demandé.

Les femmes savent-elles que les femmes peuvent avoir recours aux huissiers ?

Non. Nous n'avons pas une bonne communication sur ces sujets au niveau de la profession. Aujourd'hui, il faut réfléchir avant d'écrire un SMS ou un mail. Quand on sait qu'on peut faire constater et faire une preuve en justice, c'est très important !

Mais il y a une profonde méconnaissance d'une partie de notre métier.

Mon idée, c'est aussi un peu de

PRATIQUE

Quels actes ?

Retranscription de SMS et de mails ; constats de violences ou de dégradations de domicile conjugal ; recouvrement de pensions alimentaires, constat de non-présentation d'enfants, sommation de restitution de documents. Ce sont 5 000 actes gratuits de ce type par an qu'offre l'association des femmes huissiers de justice de France. Sont plus particulièrement ciblées les femmes ayant des ressources limitées ou ne pouvant bénéficier de l'aide juridictionnelle.

changer notre image ! La profession est de plus en plus féminine : sur 3 300 huissiers, nous sommes quasiment 1 100. Nous montrons que les femmes huissiers soutiennent d'autres femmes. Et elles sont une dizaine de membres de l'association en Occitanie !

PROPOS RECUEILLIS
PAR CAROLINE FROELIG
droelig@midilibre.com

► Pour faire une demande :
envoyer un courriel à l'adresse
atfj.inst@scp-desagneaux.com

INITIATIVE L'Association Femmes Huissiers de Justice, que préside Astrid Desagneaux, propose des actes gratuits aux femmes victimes **Violences conjugales : les huissiers s'engagent** « Sud-Ouest »

L'Association Femmes Huissiers de Justice, que vous présidez, lance l'opération « 5 000 actes gratuits par an sur tout le territoire ». À qui s'adresse-t-elle ?

M. Astrid Desagneaux Cette opération s'adresse aux femmes de tous les milieux, victimes de violence verbale ou physique dans le cadre conjugal. Les membres de l'association – près de 400 femmes huissiers – répartis sur l'ensemble du territoire national, leur proposeront la gratuité sur certaines prestations. Une manière concrète d'inviter ces femmes souvent isolées et fragilisées psychologiquement à pousser la porte de nos études. Ça m'a semblé d'autant plus une urgence que je me suis aperçue que deux amies dans cette situation ont hésité à pousser la mienne ! Les mécanismes de violence conjugale, dont le phénomène d'emprise, rendent celles qui vivent sous cette tyrannie très isolées. Déprimées, fatiguées, dévalorisées par l'auteur des violences, elles se trouvent souvent dans une dépendance logistique, émotionnelle et financière.

En quoi un acte d'huissier est-il important pour la victime ? Et quel est le type de prestations ou d'actes dont on parle ?

En terme de prestations, il s'agit par exemple de retranscription de SMS et de mails avec la rédaction de procèsverbaux, de constats de violences ou de dégradation du domicile conjugal, de constats de non présentation d'enfants, etc. Des actes qui, lorsqu'ils sont présentés au tribunal ou dans une procédure, sont des preuves irréfutables. Il est

important de le faire, même s'il n'y a pas de procédure en cours. Ces preuves peuvent servir plusieurs années plus tard et être décisives.

Votre association propose aux femmes de la contacter via une adresse mail (1) et non directement dans une étude. Pourquoi ce procédé ?

Envoyer un mail, c'est moins violent et moins difficile que pousser directement la porte d'un huissier ou même téléphoner. C'est moi qui vais réceptionner leur demande et leur répondre sous 24 heures, en les renvoyant vers une professionnelle de notre association, engagée dans l'opération, et au plus près de chez elle.

Comment allez-vous vous faire connaître des plus fragilisées ?

Notre association a signé un partenariat avec la Fédération Solidarité Femmes qui permet une mise en relation des victimes suivies par ce réseau associatif avec les professionnelles proposant des actes gratuits. De plus, notre opération s'inscrit pleinement dans la lutte contre les violences faites aux femmes déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République, Emmanuel Macron. J'ai rendez-vous avec le ministère de la Justice pour voir dans quelle mesure notre mail pourrait apparaître sur leur site.

(1) afhj.fnsf@scp-desagneaux.com



Page 1/1

Date : 18 octobre 2018

Par Daniel Jacomella

Pour écouter le podcast : <https://www.vivrefm.com/posts/2018/10/violence-conjugales-une-association-propose-des-huissiers-gratuits#play>